



Approche européenne et internationale

Présentation

La première partie traite des normes générales de bioéthique, normes universelles en précisant le rôle joué par les organisations relevant du système des Nations-Unies, et normes régionales de la bioéthique : droit de la bioéthique élaboré dans le cadre de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

La seconde partie traite des normes de bioéthique encadrant les expérimentations cliniques chez l'homme tant au niveau européen qu'américain ou japonais. D'une part, les dispositions générales pour la protection des personnes se prêtant à la recherche biomédicale sont envisagées : obligation du consentement libre et éclairé du patient, avis des comités d'évaluation et demandes d'autorisations d'essais cliniques pour la thérapie génique. D'autre part, sont traités les dispositions pour la protection de la santé humaine et de l'environnement, à savoir les mesures pour le confinement des micro-organismes génétiquement modifiés ou bien pour la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement.

Enfin, le statut des produits de thérapie génique et l'autorisation de mise sur le marché sont présentés.

Cet ouvrage s'adresse aux professionnels de la santé publique (médecins, biologistes, pharmaciens), aux industries de la santé, aux établissements d'enseignement (droit de la santé, droit des biotechnologies, UFR de médecine, de pharmacie...).

À propos de l'auteur

Marie-Catherine Chemtob Concé est docteur en droit de l'université Panthéon-Assas-Paris II. À la suite d'une formation classique de juriste, elle s'est spécialisée en droit des biotechnologies.



Marie-Catherine Chemtob Concé

Fiche technique

Parution : septembre 2001

Collection : **Droit international comparé**

ISBN : 978-2-912359-56-8

ISSN : 1629-7857

Support : papier

246 pages

Format : 150x210mm

Prix : 30,00 €

Poids : 334g

Réf. 9782912359568



